



De la Pigne au Piment

Janvier 2002

Journal de la section CFDT des Douanes de Bayonne

Au sommaire :

- ❑ **Le dialogue social au point mort** (pages 2 et 3)
- ❑ **Cadrage administratif de l'ARTT** (pages 4 et 5)
- ❑ **RTS, la CFDT s'adresse au DG** (page 6)
- ❑ **Le SNCD promoteur de l'excellence** (page 7)
- ❑ **Pétition « Exploiter n'est pas jouer »** (page 8)

**Les membres de la
commission exécutive
locale CFDT vous
présentent leurs meilleurs
vœux ainsi qu'à vos
proches pour cette
nouvelle année 2002.**

**Ensemble, il nous faudra agir pour
obtenir les moyens indispensables**

à un service public douanier de
qualité. Une nouvelle fois,
l'enjeu central sera bien entendu
celui des effectifs.

Les velléités du plan Auvigne
n'ayant visiblement pas totalement
disparu des cartons bayonnais,
restons vigilants...

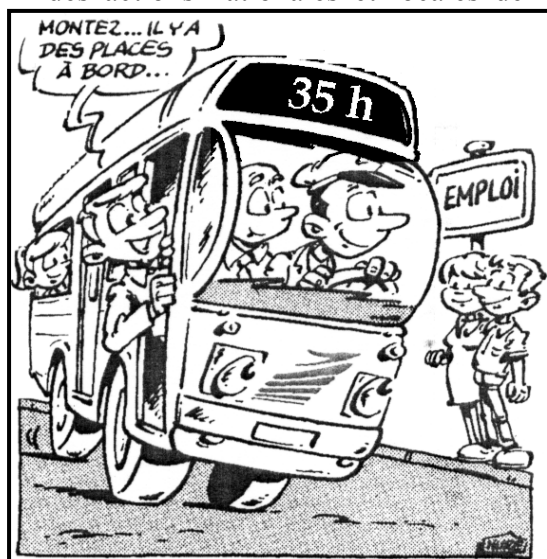
Le dialogue social au point mort

Le 17 décembre, jour du CTP Local devant examiner à 14 heures les conclusions de l'administration locale sur la mise en œuvre de l'ARTT dans les services, ***l'intersyndicale CGT-CFDT-FO- SNCD-SPNDF de Bayonne a appelé les personnels à un arrêt de travail d'une demi-journée et à un rassemblement à la DR à 13h30.***

Cette mobilisation locale, précédée de réunions d'information dans les services, a coïncidé avec l'appel des syndicats nationaux à une journée d'action à l'occasion de la rencontre avec le Directeur Général ce même jour.

Centré sur les conditions d'application de la RTT aux Douanes, le cadre revendicatif a été élargi aux conditions de travail en Surv et aux revendications qui y sont liées, mais également plus largement à la question des moyens nécessaires à l'accomplissement de nos missions.

Pour la CFDT, cette action s'inscrivait pleinement dans la suite des mouvements et des actions nationales et locales de l'année 2001 pour améliorer le dispositif de mise en



œuvre de la RTT (du 13 mars au 29 novembre, en passant par le 7 juin), mais également pour exiger de Cadiou qu'il prenne enfin en compte les revendications spécifique de la Surv, qu'il s'agisse de la RTT mais également de la bonification retraite et de la compensation en temps.

Malgré les engagements de Duhamel et Sautter après l'action des douaniers d'octobre 1998, aucun de ces dossiers Surv n'a avancé d'un iota depuis.

Très forte mobilisation à Bayonne le 17 décembre après-midi.

Plus de la moitié des personnels de (AG, CO, SU) ont cessé le travail.

Une centaine de collègues venant de la quasi-totalité des bureaux et brigades ont participé au

rassemblement au siège de la DR. Une vingtaine de collègues de la DR de Bordeaux s'y sont joints.

Les représentants CFDT, CGT et FO ont fait connaître à Monsieur DUSSAIN leur décision de boycotter la réunion du CTPL, dénonçant fermement les conditions qui prévalent dans la mise en œuvre de la RTT et rappelant les exigences des personnels en la matière.

A leur demande, le Directeur a accepté de répondre dans le hall de la DR aux interventions des représentants syndicaux et aux questions des collègues de la circonscription présents.

L'intersyndicale locale CGT-CFDT-FO-SNCD-SPNDF a demandé à la délégation bordelaise de ne pas participer à cet échange.

En fait, ***M.DUSSAIN*** s'est borné à indiquer qu'il était dans l'attente des décisions que le DG pourrait annoncer à Paris lors de la réunion en cours et qu'il n'avait ***pas de mandat pour négocier sur les conditions générales d'application de la RTT.***

Nous l'avons plus précisément interpellé sur les conflits locaux : application de l' ARTT aux agents AG de Bayonne et organisation des vacances en SU notamment. ***Sur ces questions les décisions restent suspendues...***

Les questions posées portant souvent sur ***l'avenir de l'organisation des services et les effectifs***, le DR a indiqué qu'il y réfléchissait et qu'il était prêt à tenir compte des évolutions dans la charge de travail et des remarques des représentants du personnel pour proposer des adaptations.

Pour la CFDT, cette bonne volonté affichée risque rapidement de trouver ses limites dans le cadre contraint de l'enveloppe d'effectifs que le Directeur Général ne manquera pas de lui imposer. Ce qui limitera considérablement les marges de la concertation.

On y verra certainement plus clair dès les premiers mois de 2002 ...

Vers 17 heures, nous avons pu communiquer aux collègues encore présents à la DR les premiers ***résultats de la rencontre de nos représentants syndicaux nationaux avec le DG***. Le 20 décembre, CADIOU a confirmé ses annonces.

Au final, aucune avancée sur les revendications principales (RTT, bonification retraite, compensation en temps des pénibilités)



Selon M.CADIOU, ***nous devrions être contents*** ...de ne pas être « taxés » par des réductions budgétaires pour financer les avancées obtenues par la maréchaussée ! Les douaniers apprécieront...

Le détail des mesurette :

- Anticipation d'une tranche de complément de rendement CI en AG et SU (soit la totalité de cette prime en AG au 1/01/2002 et les 2/3 en SU à cette même date)
- ***60 postes supplémentaires*** annoncés qui seront ouverts ***au concours d'AC Surveillance*** et qui suffiraient juste à combler les vacances d'emplois actuelles à ...Bayonne (à mettre en parallèle avec le millier d'emplois budgétaires actuellement non pourvus en Douane.) ;

- également 60 transformations d'emplois de C en B ou A, sans autre précision
- 80 motos de suite et un complément non chiffré à venir pour les autres motards

Quant aux ***1000 gilets pare-balle*** qui seront attribués en priorité aux agents Su en poste dans la région parisienne, au Léman et au ***Pays-Basque***, on peut légitimement se demander pourquoi la DG ne l'a pas fait avant ?

Visiblement, M.CADIOU tente de surfer sur la vague sécuritaire ambiante...avec une planche de récupération.

**Les douaniers devront donc se rappeler
au bon souvenir de M.FABIUS,
gardien de l'orthodoxie budgétaire,
dès les fêtes passées.**

Cadrage administratif de l'ARTT

Le CTP local à nouveau boycotté le 21 décembre

La mise en place de la réduction du temps de travail au Douanes est un moment que la CFDT attendait depuis plusieurs décennies.

Fabius, en décrétant, dès le mois de décembre 2000 qu'aucun emploi ne serait créé au ministère et en affirmant que les agents devraient travailler 1600 heures par an, signifiant par-là qu'il ne tiendrait pas compte des jours de congés existant réellement au ministère, a perdu l'occasion unique d'entreprendre une application concertée et négociée de la RTT dans les directions du Ministère des Finances.

Aux Douanes, si l'ARTT qui est appliquée apporte un *bonus réel* en matière de jours de repos et/ou de réduction du temps passé au travail elle n'est pas à la hauteur des attentes légitimes des personnels et de la CFDT :



- pas de créations d'emplois
- 36 heures au lieu et place des 35 heures / hebdo légales
- subtilisation de 7 jours de congés annuels (de 34 jours ouvrés à 27 jours)
- refus d'une application individualisée pour tous les personnels (uniquement accordée aux AG)
- remise en cause des acquis locaux
- absence d'une réelle compensation en temps des pénibilités en SU

Le compte n'y est pas. De plus aucun emploi ne sera créé alors que le problème du chômage est loin d'être résolu. Conséquence, les conditions de travail vont se détériorer et le service public à terme en pâtira.

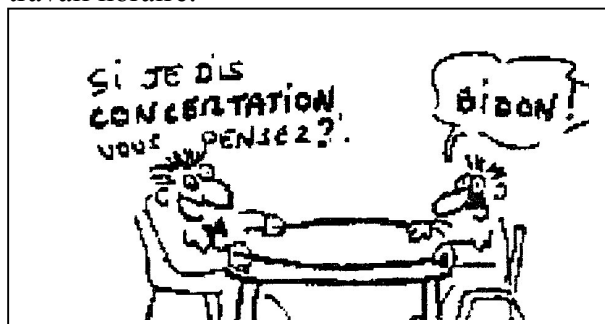
La CFDT n'accepte pas que le Ministre et le Directeur Général des Douanes renvoient les problèmes en 2002 quand les congés et les journées RTT devront être pris entièrement et que les tâches n'auront pu être accomplies.

Les conditions de la mise en œuvre de la RTT aux DOUANES constituent bien *une occasion ratée* de faire prévaloir un réel progrès social.

C'est bien d'une RTT au rabais qu'il s'agit, imposée aux douaniers sans aucune réflexion réelle sur l'organisation du travail et sans les moyens pour l'accomplir.

Une seule priorité a compté pour l'administration, faire adopter au plus vite la RTT pour éviter toute mobilisation forte des personnels, en créant autant que possible la division. En ramenant le plus souvent dans sa présentation la réduction du temps de travail à l'attribution de jours de congés supplémentaires, c'était bien l'objectif visé par l'équipe projet à Bayonne.

Certains n'ont d'ailleurs pas hésité à utiliser le bonus de congés au titre de l'anticipation 2001 comme un moyen de pression pour accélérer les processus de choix d'option du régime de travail horaire.



Les personnels ne sont pas dupes. Leur participation *aux discussions dans les services* sur les options possibles de RTH *ne rime pas*, contrairement à ce que l'administration à tous les niveaux tente de faire croire, *avec approbation de l'ARTT à la sauce Fabius- Cadiou.*

Cette tentative de manipulation des faits est inadmissible et indigne. Elle nie la réalité des combats syndicaux et sociaux qui ont permis la mise en œuvre de la réduction du temps de travail. Certains responsables ont tendance à oublier la subordination de l'administratif à l'exercice de la citoyenneté. Un peu de pudeur !!

Les collègues AG de la circonscription, dans l'action depuis le 29 novembre sont confrontés au refus réitéré du DR d'ouvrir une négociation afin de maintenir l'acquis de 1982 en matière de temps de travail hebdomadaire.

Dans les services SU, c'est un refus persistant de négocier localement sur les conditions d'application des nouvelles garanties en matière de temps de travail qui est opposé aux personnels.

Dans plusieurs services, les personnels se voient imposé, malgré leur désaccord, le RTH retenu localement.

La CFDT a appuyé ces actions et relayé les mécontentements légitimes auprès du DR à chaque occasion.

Nous dénonçons le blocage total de l'administration

Confronté cet automne à une explosion des mécontentements générée par les conditions d'application de l'ARTT, M.CADIOU refuse tout dialogue depuis le 26 novembre.

Nous en arrivons à *une situation ubuesque* où ceux qui ont crié les premiers sont les seuls entendus !!

Si à la CFDT nous pensions que les conditions d'une généralisation du conflit aux Douanes étaient très favorables le 7 novembre dernier, date du groupe de travail national ARTT, notre proposition de grève nationale n'a pas été retenue par nos partenaires syndicaux.

Aujourd'hui les raisons du conflit sur la RTT demeurent et les motifs de mécontentement s'accumulent. La forte mobilisation des douaniers de Bayonne le 17 décembre 2001 à l'appel de l'intersyndicale locale en témoigne.

Pour toutes ces raisons, la CFDT n'a pas souhaité participer au CTPL sur le dispositif ARTT reconvoqué le 21 décembre après le premier boycott du 17/12

Confrontés à la décision commune des représentants CFDT, CGT et FO de ne pas participer à cette réunion, l'administration n'a pu que constater l'échec de la concertation.

Pour le service public, pour les conditions de travail, il faut compenser la RTT par des créations d'emplois.

Régime de travail supplémentaire (RTS)

La CFDT s'est adressée au DG le 12 décembre

« La CFDT dénonce depuis de nombreuses années le système des heures supplémentaires de la DGDDI, que ce soit le régime THH ou son successeur « moralisé » le régime de travail supplémentaire (RTS).

La situation actuelle n'est pas acceptable dans une société où un chômage endémique perdure et où la réduction du temps de travail apparaît comme une solution. Comment accepter ce régime d'heures supplémentaires ?

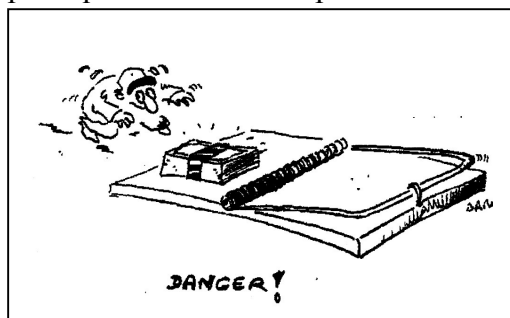
Le RTS est amoral et financé par des opérateurs privés selon un circuit fiscal particulier.

Il n'est pas satisfaisant parce que ses nécessités économiques sont déterminées par les opérateurs et non par les pouvoirs publics.

Ce système est en fait, pour les agents, une compensation à la faiblesse des rémunérations de la fonction publique. Il rémunère les heures supplémentaires et partiellement les horaires de nuit.

Le RTS vous a conduit à déroger au décret fonction publique sur la RTT et aux directives européennes en matière de temps de travail. N'est-ce pas la preuve d'un réel malaise ?

Nous nous interrogeons donc sur la pertinence de l'adaptation de la RTT au régime du RTS. N'aurait-il pas mieux valu respecter, comme dans tous les autres domaines, le décret fonction publique et modifier en profondeur l'organisation du travail de la Douane.



La CFDT ne se contente pas de critiquer mais a des propositions à vous faire en terme de moralisation et de réduction de ce fléau qu'est le chômage.

Il s'agit pour nous de reconnaître en tout état de cause les impératifs économiques véritables, concurrentiels, nationaux et internationaux.

Si la réponse se trouve dans l'élargissement

d'horaires de certaines unités, elle doit être mise en œuvre.

Mais, elle ne peut être supportable qu'à la condition impérative du recrutement d'effectifs complémentaires réels pour tenir ces horaires.

Toute réforme doit, en tout état de cause, s'accompagner pour les personnels :

- d'une revalorisation indiciaire accompagnée de l'intégration des primes,
- d'une double compensation des heures effectuées de 19 heures à 7 heures,
- d'une compensation financière des heures de nuit de 21 heures à 6 heures.

D'ailleurs, ces revendications sont cohérentes avec celles que nous exprimons vis à vis des personnels de la branche surveillance.

La nécessité de mesures transitoires ne nous est pas indifférente, autant en termes d'impératifs administratifs que d'impératifs sociaux.

Il est nécessaire d'envisager une extinction progressive du RTS par :

- un recrutement pluriannuel d'effectifs, en phase avec l'élargissement horaire,

- l'octroi de compensations financières en sifflet pour les personnels effectuant à haute dose le RTS

Le SNCD promoteur de ...l'excellence !

Huit Inspecteurs étaient candidats au grade de RP2, dont 5 pour le seul emploi ouvert dans la DR (CERDOC)

Le DR a annoncé sa décision de retenir toutes les candidatures et d'apprécier les dossiers sur une période de 10 ans.

Rappelez-vous ; lors de la CAPL du 28 mai 2001, le SNCD avait demandé le classement des candidatures à l'ancienneté de prise de rang dans l'échelon ; d'ailleurs pour mieux s'en exonérer lors des votes.

Dans ce même cadre du TA à RP2, le 20 novembre l'élue SNCD a revendiqué « l'excellence du dossier » comme élément déterminant pour départager les postulants.

C'est sur cette base que le SNCD a ainsi systématiquement appuyé les interventions du DR mais aussi relevé dans les appréciations phraséologiques des candidats les « réserves » de l'administration.



Exit les « bons » ou « très bons dossiers » de la pole position, ainsi libérée pour le seul « excellent dossier », par ailleurs classé en queue de peloton selon le critère d'ancienneté dans la catégorie A.

Votre élu CFDT à la CAPL n° 1 a bien entendu refusé de rentrer dans cette logique et s'y est résolument opposé en défendant le principe de la linéarité de la carrière au sein de la catégorie, mais également en demandant le classement de toutes les candidatures en tenant compte de la date d'entrée dans la catégorie A, et non la date de prise de rang dans l'échelon afin de gommer les effets de la notation.

Une étape supplémentaire a été franchie le 20 novembre dans la cogestion par le SNCD qui n'a pas hésité à justifier l'arbitraire de l'administration dans les promotions au choix.

Pire à Bayonne, au prétexte d'efficacité syndicale, le SNCD revendique l'arbitraire sans pudeur aujourd'hui. Les personnels jugeront des effets de cette confusion des rôles. Et la défense des personnels... ?

Classement CFDT à l'ancienneté dans la catégorie A	Proposition du DR mise aux votes
Jean-Pierre GOUMAIN	CROZAT
Jean-Jacques ARZEL	ARZEL
Jean-François GUILHARRETZE	VOGIN
Jean-Paul VOGIN	GUILHARRETZE
Bernard RAGOT	RAGOT
Marie-Thérèse ROUZAUD	VIDAL
Michel CROZAT	GOUMAIN
Jean-Paul VIDAL	ROUZAUD

Le résultat du vote sur la proposition du DR :

POUR : Administration – SNCD
CONTRE : CFDT

La CAP Centrale a nommé au grade de RP2 :
Michel CROZAT Receveur à Angoulême,
Jean-Paul VOGIN chef du CERDOC à Bayonne

Exploiter
n'est pas
jouer

Signons la pétition

De l'éthique
sur
l'étiquette

L'éducation est la base de toute civilisation solide. Apprendre à lire, à écrire, en un mot à penser sont des droits fondamentaux.

Pour pouvoir les exercer, encore faut-il être libre et avoir le ventre plein. De nombreuses ONG se soucient de permettre aux enfants, en particulier, d'apprendre.

L'UNESCO depuis 50 ans en a fait son cheval de bataille ; peut-être contribuez-vous à soutenir une de ces organisations. C'est très bien !

Mais au quotidien et particulièrement pour ces fêtes de fin d'année, lorsque vous faites vos courses n'aimeriez-vous pas savoir que les objets que vous achetez n'ont pas été produits par des esclaves ou des enfants ?

Pour pouvoir dire non à ces pratiques, il faut être informé.

Nous ne pouvons pas, individuellement, faire une enquête sur chacun des produits que nous achetons.

C'est pourquoi nous demandons avec le collectif « **de l'éthique sur l'étiquette** » que les distributeurs et leurs fabricants s'engagent à préciser sur leurs produits qu'ils n'ont pas fait appel pour les fabriquer à une main d'œuvre privée de ses droits élémentaires.

Par votre signature, dites non aux produits fabriqués dans de telles conditions.

Conditions de travail, apprentissage, formation continue, durée du travail, droits sociaux, exercice du droit syndical, ces thèmes sur lesquels nous prenons position quotidiennement, il faut aussi qu'ils soient d'actualité dans ces pays là.

Section CFDT des douanes de Bayonne

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant

Nom, prénom :

Grade :

Echelon :

Indice :

Adresse :

J'adhère à la CFDT à compter du , date à laquelle je verserai ma première cotisation correspondant à mon indice de traitement et je bénéficie ainsi des services réservés à tous les adhérents CFDT.

J'opte pour le prélèvement automatique de ma cotisation , je joins un RIB et je recevrai tous les numéros de CFDT Magazine.

A

, le

signature